

LETTRE DU 2 juin 2015

Spéciale Conventions

Avec les Universités et autres EPSCP

L'éditorial d'Yves Ruellan

Une année scolaire se termine, le temps des bilans, le temps de la prospective.

Le temps des bilans

Parmi les faits les plus marquants de l'année Renasup, le nombre de territoires qui ont organisé leur représentation Renasup. A ce jour, pas moins de 23 territoires, académies ou/et diocèses, dont le dernier en date est celui de l'île de la Réunion, se sont constitués. C'est ainsi que nous pouvons considérer que la représentation de Renasup est réelle dans les instances de l'Enseignement catholique, plus variable auprès des instances académiques et à construire auprès des politiques régionaux.

Ce maillage en réseau prend une importance capitale dans les négociations des conventions avec les Universités avec ou sans l'intermédiaire des Recteurs. La

Loi prévoit un traitement différent pour l'Enseignement privé, exploitons ces interstices pour faire valoir nos spécificités. Nous y revenons longuement dans le premier point de cette lettre.

Le message « grand public » bac-3 / bac+3 prend corps dans de nombreux établissements Renasup. Il s'agit de franchir une nouvelle étape en passant véritablement à l'étape Etablissement d'enseignement supérieur. Une des premières solutions consiste à trouver un établissement partenaire qui pourra

« diplômé », les formations proposées. D'où la recherche de conventions cadres avec des Universités catholiques et/ou publiques, françaises et/ou étrangères, avec des établissements de la FESIC, avec le CNAM, avec des Ecoles professionnelles... Ensuite, nous devons rechercher à développer nos propres « titres ».

Les unités pédagogiques Enseignement supérieur de nos lycées atteignent rarement la taille critique d'une bonne visibilité, d'un corps professoral dédié, d'une proposition spécifique en termes de vie étudiante.

Pour répondre aux préoccupations des étudiants et de leurs familles, nous devons continuer à organiser des plateformes d'établissements en réseaux permettant des parcours sécurisés.

Le temps de la prospective.

Dès les journées nationales de fin janvier, nous avons voulu nous projeter dans le moyen terme de 2020. Vous avez répondu massivement à notre invitation tant le chantier prospectif est capital.

Celui de la visibilité. Parmi les nombreuses réflexions celle de la « marque » Renasup. Dans notre société où l'image et les réseaux sociaux font et défont des réputations, face aux COMUE, dans un monde international, quelle sera la place des établissements Renasup ?

Le conseil d'administration et les différents groupes de réflexion se sont attelés à dégager des pistes comme celle d'une « charte qualité » pour aider chaque établissement en réseau à proposer des parcours d'excellence adaptés à tous les profils de nos étudiants.

Dans les mois à venir, nous écrivons une nouvelle page de Renasup – Organisme national en précisant son nouveau périmètre, ses axes majeurs et stratégiques à mettre en œuvre.

L'Enseignement supérieur est une véritable chance pour nos établissements de se développer et d'apporter de nouvelles réponses professionnelle et éducatives aux jeunes français. Alors innovons utile !

I Table des matières

1	CONVENTIONS CPGE – UNIVERSITE.....	4
2	CREATION DE RENASUP « LA REUNION »	7
3	TERRITOIRES EN COURS DE REFLEXION	7
4	PARTENARIATS « PROJET VOLTAIRE, TOEIC.....	7
5	DU NOUVEAU AVEC L'UNIVERSITE DE COVENTRY	7
6	COMITE DE PILOTAGE APB.....	8
7	CORDEES DE LA REUSSITE.....	10
8	PROJETS ERASMUS+	10
9	FORMATION PROFESSIONNELLE DE NOS PERSONNELS	11
10	RAPPORT LERMINIAUX ET BREVET PROFESSIONNEL SUPERIEUR	11
11	3 ETUDIANTS SUR 10 REGRETTENT LEUR CHOIX D'ETUDES SUPERIEURES.....	12
12	AUDITION PARLEMENTAIRE SUR LA FUTURE ARCHITECTURE DES FORMATIONS SOCIALES.....	12

1 Conventions CPGE – UNIVERSITE

Etat de la situation actuelle

Pour mémoire la question des Conventions est régie par différents textes :

La loi ESR de juillet 2013 art 33 ([cliquer ici](#)) - Le Décret du 22 septembre 2014 ([cliquer ici](#)) - mais aussi les décrets de 2007 sur les ECTS en BTS ([cliquer ici](#)) et en CPGE ([cliquer ici](#)).

L'obligation de conventionner ne concerne que les lycées publics, ce qui n'empêche que les lycées privés ont, eux aussi tout intérêt à conventionner pour favoriser les poursuites d'études en BTS et sécuriser le parcours des étudiants de CPGE qui pourraient se voir refuser, à défaut de conventionnement, les possibilités d'intégrer une université en L2 en réorientation après une CPGE 1 ou une L3 après une CPGE 2.

Jusqu'à l'attribution des 60 ECTS était validée par une commission mixte paritaire qui souvent entérinait les propositions des Conseils de Classe, voire ne se réunissait pas.

Le principe des conventions avec les universités pourrait bien changer la donne en ne délivrant les ECTS qu'aux étudiants ayant souscrit une double inscription dans le cadre des conventions.

Même si l'obtention de la première année d'Ecole alloue 180 ECTS et valide de manière rétroactive les 120 ECTS de CPGE, il ne faut pas oublier que certains étudiants peuvent avoir besoin de mobiliser une attestation d'ECTS à divers moments du parcours pour des motifs de résultats mais aussi médicaux ou familiaux :

- Réorientation à l'issue d'une CPGE1 ;
- Poursuite à l'Université à l'issue de CPGE2 (en particulier dans les voies littéraires) ;
- Abandon en cours de 1^{ère} année d'Ecole.

La question de ces conventions est à la fois une affaire de responsabilité vis-à-vis de nos étudiants mais aussi d'affichage vis-à-vis des familles. Il serait dommageable que le grand public imagine que seuls les lycées publics disposent de conventions avec des universités.

Après un certain attentisme, les affaires semblent s'accélérer dans la plupart des académies où les Recteurs prennent le pilotage des opérations en organisant des réunions de concertation visant à aboutir à la rédaction de conventions- cadres, voire de conventions d'application.

Ces réunions se tiennent en présence des Proviseurs des lycées publics, des Universités publiques et dans la majeure partie des cas l'Enseignement catholique n'est pas associé ou se voit signifier que si les lycées privés veulent conventionner, il leur faut appliquer les conventions définies pour les lycées publics.

Ces conventions, dont un certain nombre sont consultables [ici](#), présentent des opportunités comme l'accès aux services universitaires (Bibliothèques universitaires, Salles de Sport...), reconnaissance automatique des ECTS proposés par les Conseils de Classes, ...

Elles présentent également un certain nombre de contraintes comme l'obligation d'inscription pour les étudiants à l'Université de Convention, avec parfois même collecte des fonds dans le lycée ou la limitation au territoire de l'Académie de ces conventions.

Elles n'évoquent souvent que les Universités alors que la loi parle d'EPSCP, notion qui intègre aussi les Grands Etablissements Publics et même les COMUE en tant que telles.

Cela entraîne de notre part un certain nombre d'observations et points d'attentions :

- 1. Ces conventions ne peuvent s'appliquer en l'état, dans la mesure où elles évoquent des dispositions législatives et réglementaires spécifiques aux lycées publics.*
- 2. Il n'est pas pensable que des conventions cadres académiques que l'Enseignement catholique n'a pas signées directement ou via un avenant, soient présentées comme applicables en l'état aux établissements privés sous contrat.*
- 3. Une convention d'application entre un lycée catholique et une université n'a pas vocation à être signée par le Recteur, sauf au titre des Universités en tant que Chancelier des Universités. On comprend cette signature pour les lycées publics qui sont administrés. Pour des établissements sous contrat d'association, ce type de signature relève de la liberté de l'établissement au même titre que l'organisation des horaires, les dédoublements ou les effectifs sur APB que le CSAIO ne peut fixer à notre place au nom du Recteur.*
- 4. Il ne peut être question pour nos établissements de collecter les droits d'inscription pour les reverser à l'Université, ne serait-ce que d'un point de vue légal.*

De la même façon, les listes d'étudiants n'ont pas vocation à être diffusées à l'université. Cela a même été rejeté pour le public lors du dernier Comité de Pilotage d'APB où il a été rappelé que c'est à l'étudiant de déclencher l'opération de transfert d'informations depuis APB.

C'est aux étudiants de s'inscrire eux-mêmes à l'EPSCP de convention, souvent une Université.

Notre engagement se situe dans l'information des étudiants de l'intérêt de s'inscrire à l'Université/EPSCP, de convention avec les conséquences auxquelles ils s'exposent s'ils ne s'inscrivent pas. (Voir ici circulaire de Mme Bonafous, Directrice Générale Enseignement Supérieur et Insertion Professionnelle).

- 5. Nous ne sommes pas tenus aux limites académiques comme pour le public, si bien que certaines conventions peuvent se situer à l'échelle régionale.*

Mais aussi quelques préconisations :

Il paraît très souhaitable :

1. *Qu'à l'échelle de chaque académie l'Enseignement Catholique local au travers des RENASUP Territoriaux en lien avec les Secrétaires Généraux de CAEC, prenne contact avec le Recteur afin de savoir où en est le dossier et envisager l'association de l'Enseignement Catholique afin de signer un avenant intégrant nos spécificités.*
Il peut être utile de rappeler les décrets de 2007, souvent oubliés par l'administration, les conditions d'octroi des ECTS en CPGE et en BTS comme la nécessité de passer des conventions tant pour les établissements privés sous contrat que publics.
Qu'une présence assidue soit assurée aux Commissions Académiques Post-Bac où se réunissent tous les acteurs publics et associés au service public des lycées secondaires et des structures d'enseignement supérieur.
Pour le cas où l'Enseignement Catholique n'y était pas invité jusque-là, il conviendrait d'émettre une demande insistante pour que cela devienne le cas.
2. *Que des contacts soient pris par les RENASUP Régionaux avec les Universités/Instituts Catholiques locaux ainsi que les Grandes Ecoles de la FESIC afin d'envisager une mutualisation de ces questions.*
3. *Que lorsqu'un établissement est contacté par une université pour renouveler sa convention antérieure ou pour signer une nouvelle convention, il prenne contact avec son RENASUP Territorial afin de la situer dans la convention cadre. En cas de doute, le National peut être sollicité.*
4. *Que dans chaque établissement, les attestations descriptives du parcours de formation soient remplies avec proposition de crédits afin d'être en position favorable en matière d'attribution officielle des ECTS.*
Un groupe de travail lié à la Commission CPGE de RENASUP va formuler des propositions pour la rentrée prochaine.
5. *Intégrer au-delà des seuls crédits ECTS, d'autres dispositions plus qualitatives au profit des étudiants de CPGE (Echanges d'heures d'enseignement, partage de labos, animation autour de la recherche...)*
6. *Au-delà des EPCSP, nécessaires aux ECTS en CPGE, envisager d'autres conventions avec des Grandes Ecoles notamment de la FESIC, des Instituts ou Universités Catholiques, des Etablissements Supérieurs et Universités étrangères afin d'offrir le maximum d'opportunités aux étudiants.*
C'est crucial en BTS où la question des ECTS ne se pose pas puisque liée aux résultats à l'examen, mais où la connexion au segment L3 est fondamentale si l'on veut garder une certaine attractivité vis des jeunes issus de Baccalauréats Technologiques et Généraux.
De même en CPGE, le modèle des CPGE associées semble attirer des jeunes qui sans cela n'auraient pas osé une Classe Préparatoire
Cet axe des partenariats constitue un des chantiers prioritaire pour RENASUP qui passe régulièrement des Accords-Cadres facilitant les conventionnements locaux.
Quelques exemples en cliquant ici, de conventions cadre académiques destinées aux lycées publics.
Ce dossier s'enrichira des conventions spécifiques à l'enseignement catholique au fil des signatures locales.

[retour à la Table des matières](#)

2 Création de Renasup « La Réunion »

A notre connaissance, Renasup « la Réunion » est le dernier territoire qui a vu le jour. C'est au cours d'une grande journée de l'Enseignement catholique réunionnais que Monseigneur AUBRY et Pascal BALMAND, Secrétaire Général de l'Enseignement catholique ont apposé leur signature au bas d'un protocole de reconnaissance... Coutumes locales ! Jacky LEPICIER du Lycée Lasalle Saint Charles s'est beaucoup impliqué dans l'émergence de l'association aux côtés de Fred BIENVENU, Directeur diocésain et de Véronique ALEZAN, Christophe PAUSE, Directeurs des lycées Cluny et Levassieur.

[retour à la Table des matières](#)

3 Territoires en cours de réflexion

Deux autres territoires réfléchissent à la création d'une structure Renasup territoriale: Rhône-Alpes et l'Est de la France. Tous nos encouragements pour la finalisation des projets en cours.

[retour à la Table des matières](#)

4 Partenariats « Projet Voltaire, TOEIC

Parmi les services proposés aux étudiants afin de conforter leur CV :

Un partenariat entre "**le Projet Voltaire**" et Renasup s'est concrétisé par la signature d'une convention. Des avantages à découvrir.

Rappelons que Renasup a également signé un accord avec « **ETS GLOBAL** » permettant d'excellentes conditions pour le passage des certifications européennes telles le TOEIC...

L'Institut Cervantès pour le DELE et l'accès aux ressources culturelles de cet organisme consacré au développement de la culture hispanique dans le monde

[Conventions à lire sur le site Internet de Renasup.](#)

D'autres conventions, de service aux établissements dont nous vous informerons prochainement sont en cours de négociation.

[retour à la Table des matières](#)

5 Du nouveau avec l'Université de Coventry

La plateforme composée de trois établissements bretons Jeanne d'Arc et Lasalle de RENNES, Saint Paul de VANNES vient d'être accréditée pour assurer la formation L3 par l'Université de COVENTRY.

Les membres de la Commission d'accréditation ont été impressionnés par l'engagement des équipes et la qualité des installations mises à disposition. La Commission a félicité nos collègues Chefs d'établissement.

Voici donc les lieux d'implantation des formations Coventry délocalisées : PARIS, MEAUX, MONTIGNY-LES-METZ, MULHOUSE, PERPIGNAN, NANTES, MARSEILLE, GRASSE, LYON et RENNES.

Nous souhaitons que ce dispositif original à vocation sociale accueille de nombreux étudiants.

[En savoir plus](#)

[retour à la Table des matières](#)

6 Comité de pilotage APB

Un comité de pilotage APB s'est tenu ce vendredi 22 mai 2015. Il a été l'occasion de faire un point d'étape des vœux à mi-mai 2015.

Il montre, une baisse des vœux 1 vers les BTS, une certaine progression des vœux 1 vers les CPGE et les IUT et une nette hausse vers les L1 universitaires avec en tête Médecine, Droit, STAPS et Psycho.

On note également une forte érosion des vœux 1 vers les BTS au profit d'une hausse des L1 entre mars 2015 et mai de cette même année.

Voir l'étude RENASUP sur les voies de terminale d'origines des vœux 1 et les choix de formations supérieures avec le comparatif 2014-2015.

Une extraction spéciale enseignement catholique a été demandée.

Par ailleurs, la remontée automatique des notes progresse avec 70% des établissements, la dématérialisation du dossier atteint quant à elle, les 58%.

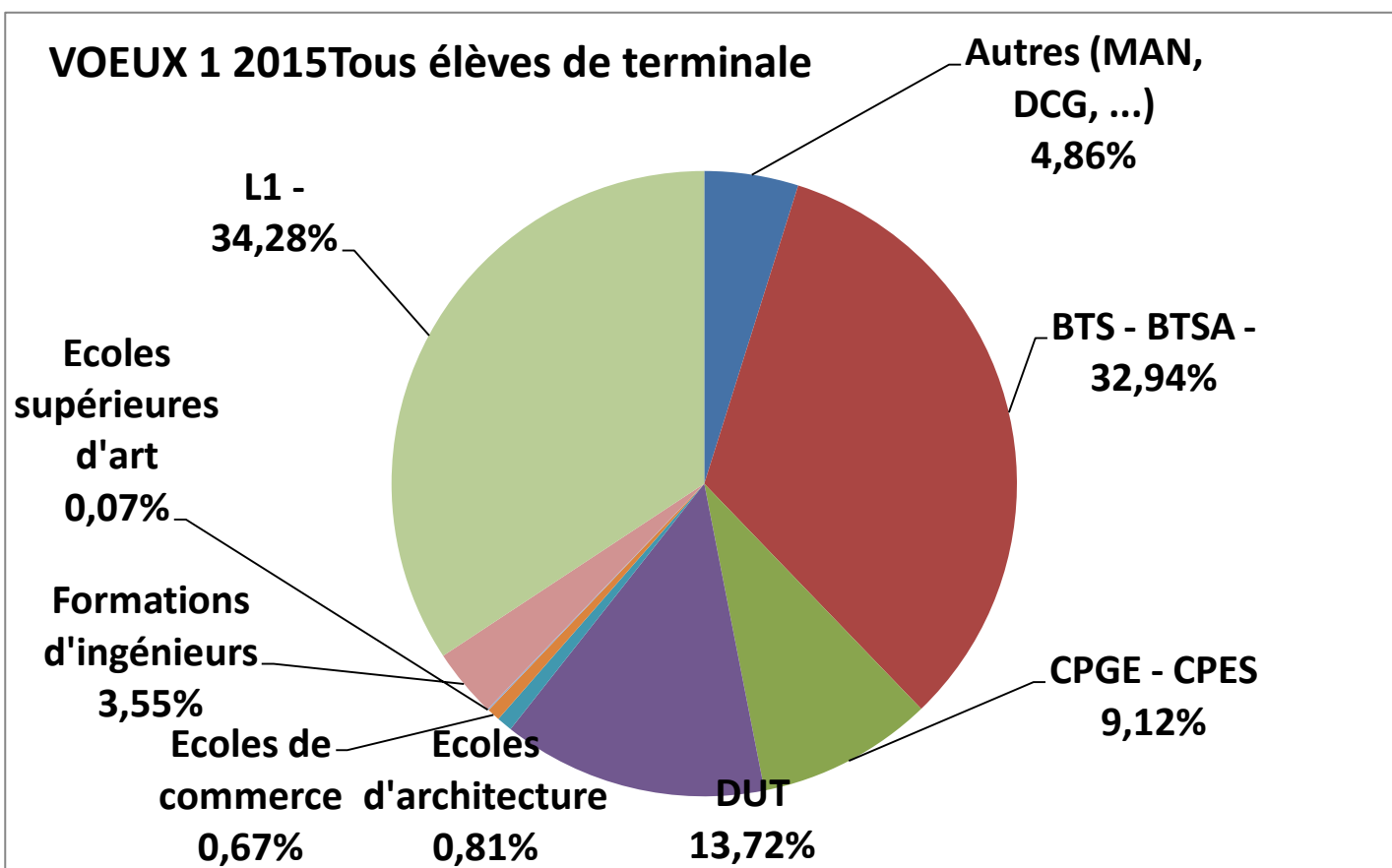
Pour campagne 2015-2016 le nombre maximum de vœux devrait être réduit de 36 à 24 tout en maintenant le seuil des 12 vœux par grande famille de formations supérieures

Quelques diapos pour donner envie d'aller sur le site !

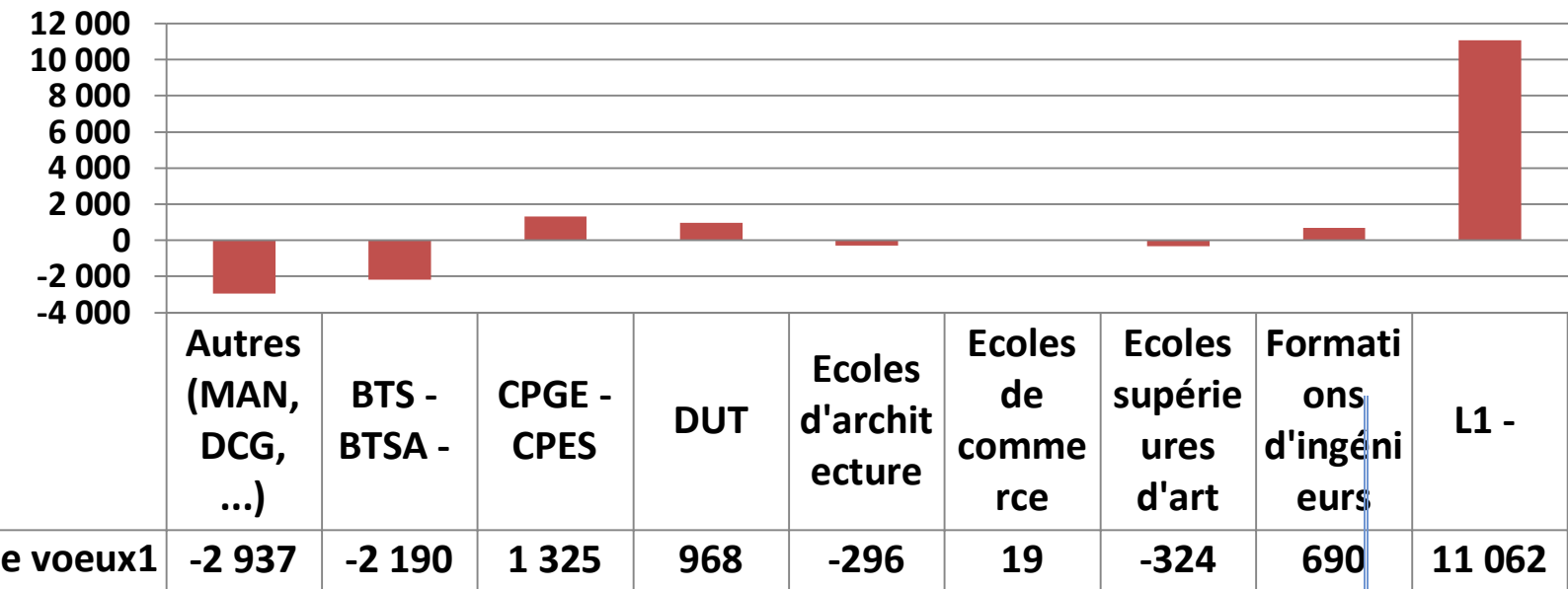
[Accéder au diaporama complet](#)

[Accéder au fil d'actualité du site RENASUP](#)

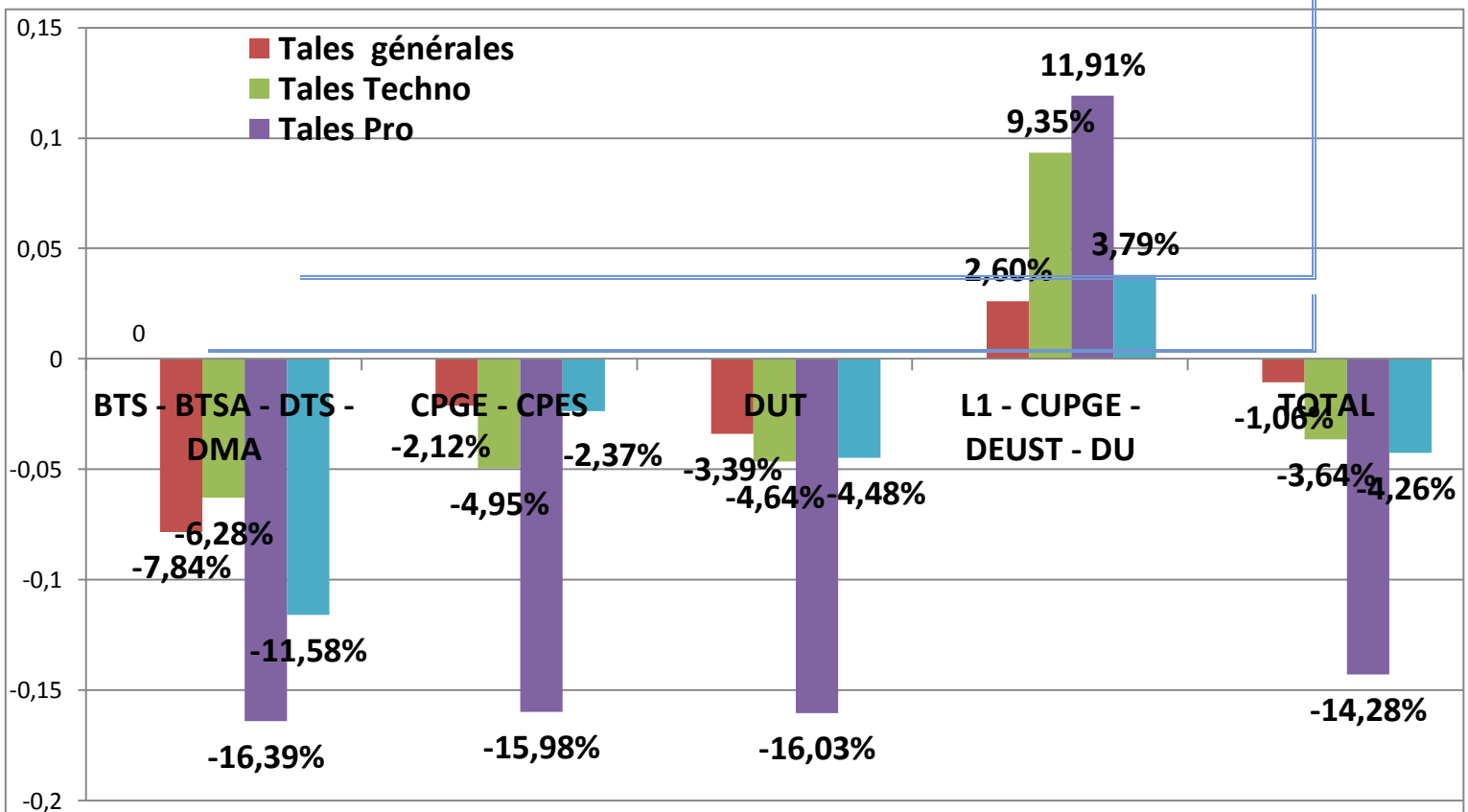
Répartition des vœux 1 au 26 mars 2015



Variation des vœux 1 entre mars 2014 et mars 2015



Erosion des vœux 1 entre mars 2015 et mai 2015



[Accéder au diaporama complet](#)

7 Cordées de la Réussite

Les visites d'évaluation se sont terminées le 19 mai par la Cordée de PARIS. Auparavant la commission composée de Bernard DESGOUTTES (Fondation Saint Matthieu) et d'Yves RUELLAN ou/et de Jean Marc PETIT, s'était déplacée à BOULOGNE, LILLE, LE MANS, MARSEILLE.

Les rencontres avec les Chefs d'établissement et des Chefs de projets, avec les professeurs et de nombreux jeunes ont permis de mesurer les actions mises en œuvre pour assurer la réussite d'élèves de bac pro en BTS. Globalement mission réussie !

Une nouvelle campagne (2015-2016) a été lancée et les dossiers sont plus nombreux. Avec l'avis ses Renasup territoriaux, la commission mixte Renasup/FSM tranchera et dotera les Cordées de quelques fonds. [retour à la Table des matières](#)

8 Projets Erasmus+

Renasup a été retenu comme partenaire dans deux projets Erasmus+ :

Projet : School and Work :

Projet visant à mutualiser les actions engagées dans les différents pays partenaires pour lutter contre le décrochage, mettre à disposition des équipes des outils pour mieux travailler avec les jeunes. [En savoir plus](#)

Projet : Not Only Fair Play

Promouvoir le sport à l'école en valorisant ses atouts éducatifs et développer une approche plus éthique du sport.

Objectifs du projet :

- * Améliorer l'offre d'activités physiques et sportives au sein des établissements, pour éviter aux élèves de choisir entre études et sport.
- * Faire du sport un élément de contribution à la persévérance scolaire.
- * Promouvoir une approche éthique du sport et des activités physiques, au-delà du sport spectacle et de l'hyper-compétitivité.
- * Valoriser les atouts du sport pour favoriser l'inclusion sociale de tous les élèves, en particulier ceux à haut risque de décrochage.
- * Mettre en évidence tous les sports et dépasser l'attention exclusive portée aux sports les plus célèbres (tels que le football).

Pour ces deux projets, nous informerons les établissements qui se seront manifestés tant pour tester les résultats du projet que pour contribuer à la mutualisation d'outils.

[En savoir plus](#)

[retour à la Table des matières](#)

9 Formation professionnelle de nos personnels

Nouvelles donnes du côté de la formation en raison de l'application de la Loi de 2014 dont les décrets tombent actuellement.

Avec cette lettre, nous invitons les établissements possédant notamment des Centres de Formation Continue (CFC, OFP) à être attentif sur l'obligation de former les personnels au « socle de connaissances et de compétences ». Pour le moins, il appartient à nos centres de formation de former les personnels de nos établissements !

Le socle est défini par décret en date du 13 février 2015 : 6113-1.- Le socle de connaissances et de compétences mentionné aux articles L. 6121-2, L. 6324-1 et L. 6323-6 « *est constitué de l'ensemble des connaissances et des compétences qu'il est utile pour un individu de maîtriser afin de favoriser son accès à la formation professionnelle et son insertion professionnelle. Ce socle doit être apprécié dans un contexte professionnel. Ces connaissances et compétences sont également utiles à la vie sociale, civique et culturelle de l'individu.* »

- C'est l'ensemble des connaissances utiles à l'insertion professionnelle et à la vie sociale, civique et culturelle.
- Les formations permettant d'acquérir ce socle sont éligibles au CPF et aux Périodes de professionnalisation.

Le socle de connaissances et de compétences professionnelles comprend :

- La communication en français
- L'utilisation des règles de base de calcul et du raisonnement mathématique
- L'utilisation des techniques usuelles de l'information et de la communication numérique
- L'aptitude à travailler dans le cadre de règles définies d'un travail en équipe
- L'aptitude à travailler en autonomie et à réaliser un objectif individuel
- La capacité d'apprendre à apprendre tout au long de la vie
- La maîtrise des gestes et postures et le respect des règles d'hygiène, de sécurité et environnementales élémentaires

[retour à la Table des matières](#)

10 Rapport LERMINIAUX et Brevet Professionnel Supérieur

La Commission présidée par Christian LERMINIAUX devrait rendre un rapport d'opportunité début juin. Toutefois, diverses déclarations laissent penser que le principe du BPS, décrié par les Parents, les Enseignants et pas vraiment demandé par les milieux professionnels risque de ne pas ressortir dans les préconisations tout en pointant la problématique d'intégration à la fois sur le marché du travail et dans l'enseignement supérieur des jeunes issus de certaines filières de Baccalauréat professionnel.

[retour à la Table des matières](#)

11 3 étudiants sur 10 regrettent leur choix d'études supérieures.

Ce constat ne peut que renforcer le travail engagé au niveau de RENASUP pour améliorer l'information des jeunes mais aussi la formation de ceux qui ont vocation à les accompagner dans leurs choix.

Un chantier prioritaire commun avec la FESIC et l'UDESCA à destination des professeurs principaux de Première et de Terminale a été ouvert. Il devra aboutir, d'ici l'automne à des propositions d'actions et d'outils à l'échelle nationale et locale.

Cette tendance doit également encourager les initiatives visant à accueillir de manière porteuse et sans perte de temps les étudiants souhaitant se réorienter en cours d'année.

[Accéder à l'enquête d'Educ Pro L'Etudiant](#)

[retour à la Table des matières](#)

12 Audition Parlementaire sur la future architecture des formations sociales.

Madame Brigitte Bourguignon parlementaire en mission auprès de Madame Marisol Touraine et Madame Ségolène Neuville en vue de préparer le futur plan d'action pour le travail social nous a auditionné ce lundi 1^{er} juin 2015.

L'enjeu n'est pas mince dans la mesure où la réflexion porte entre autres sur les modalités de préparation aux diplômes supérieurs du Travail social dont les DECESF largement préparé dans les lycées.

Evolution qui pourrait impacter les BTS ESF voire SP3S.

[Vous trouverez ici le support écrit de notre audition.](#)

[retour à la Table des matières](#)